

VILLE DE BOUILLON

Province de Luxembourg - Arrondissement de Neufchâteau

A V I S

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation

Le Bourgmestre porte à la connaissance du public que le règlement communal du Conseil communal du 25 novembre 2021 ayant pour objet : **Crise économique liée à la pandémie de la Covid-19 - mise en place de primes de soutien en faveur des Citoyens et des Commerçants Locaux sous forme de chèques-commerces.**

est devenu exécutoire le jour de l'accomplissement des formalités de la publication.

Le règlement complet peut être consulté à l'Administration communale, Bureau du secrétariat, pendant les heures d'ouverture.

Fait à Bouillon, le 30 novembre 2021.

Le Directeur général,
Mathieu Jean



le Bourgmestre,
Adam Patrick